

RAPPORT DE PRESENTATION

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211704218 - 20180201-CM2018 001-DE
Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 08/02/2018

I – Analyse de la situation de 2017 :

1) Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation globale de l'ordre de 2,66% par rapport à l'exercice 2016 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Au chapitre 011 - Dépenses de charges courantes. Le chapitre augmente de 36 875,21 € en 2017 qui s'explique par :

- le nouveau contrat de maintenance pour les alarmes intrusion et les vidéosurveillances,
- la réalisation d'une prestation de traitement curatif pour les bâtiments de la gendarmerie,
- la formation obligatoire liée à l'armement des policiers.

Au chapitre 012 – Charges de personnel. Ce chapitre reste stable avec une variation de 0,0071 %.

Au chapitre 65 - La subvention de fonctionnement du CCAS, ainsi que la participation au SIVU Piscine restent stable. La variation de + 28 300 € provient de la subvention que la commune perçoit de la Communauté d'Agglomération pour les 3-18 ans, qui est ensuite reversée au CCAS, cette dépense est compensée en totalité par une recette au compte 74 758.

Au chapitre 66 - La maîtrise de la dette permet une baisse des charges d'intérêt de -5,4 %.

Au chapitre 67 – Du fait de la reprise de la compétence tourisme par la Communauté d'Agglomération en 2017, la subvention d'équilibre précédemment versée à l'EPIC disparaît soit une baisse de 77 188 ,90 €.

Au chapitre 014 – Atténuation de produits. Le paiement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour les logements aidés pour 113 054.70€

2) Recettes

Les recettes de fonctionnement de la commune connaissent une diminution de 3,39 %.

Elle est due à plusieurs facteurs qui sont :

- la baisse de la dotation globale de base de 7,12 %
- la diminution de l'attribution de compensation de la CARA résultant de la prise de compétence tourisme et des zones d'activités (celle-ci est compensée par la baisse des charges de fonctionnement)

TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704218 – 20180201-CM2018_001-DE
Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 08/02/2018

3) Budgets Annexes

Le Budget annexe de l'Ecole de Musique augmente de 2 252 € en dépenses suite à l'évolution du point d'indice en 2017, les recettes sont stables.

Le Budget Annexe du Port de Ribérou présente un excédent de 20 252,79 € (Hors restes à réaliser), ce qui va permettre l'achat de pontons.

II - Objectifs pour 2018 :

Le projet prioritaire en 2018 est l'aménagement de la place du Général de Gaulle - liaison Thermes /ville. Les aides de l'Etat et des collectivités locales ont été sollicitées sur cette opération.

Il est également prévu :

- d'effectuer la remise aux normes du restaurant scolaire. L'Etat sera sollicité au titre de la DETR et du DPSIL sur ce projet
- de lancer l'étude sur le regroupement des services techniques dans la zone du Pré du canal suite à la réalisation d'opérations foncières, de réhabiliter l'étage de l'école Gambetta pour accueillir le renfort de gendarmerie l'été
- de créer un terrain de padel à proximité des cours de tennis afin d'étendre l'offre sportive et de loisirs
- de poursuivre la mise en sécurité des bâtiments scolaires (vidéo surveillance, barrières)
- de poursuivre le programme sur l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie.

La vente des bâtiments de l'ancienne Ecole des Filles et du Trésor Public vont permettre de continuer la politique d'ensemble de la commune de remise en état de la voirie, de curage des fossés et d'enfouissement des réseaux.

La révision générale du PLU engagée en 2016 se poursuit avec la réalisation du plan de zonage.

Le calendrier d'accessibilité (ADAP) sera poursuivi sur les équipements communaux.

